

## COVID-19 - Point infos



Suite à l'annonce du Premier ministre **du 14 janvier**, une série de nouvelles mesures mises en place à partir du 16 janvier entre en vigueur

- Il est possible de se déplacer sans attestation partout en France la journée de 6h à 18h
- Un couvre-feu entre en vigueur entre 18 heures et 6 heures. Pendant ce créneau horaire nocturne, il est interdit de se déplacer, sauf avec un motif valable : motifs professionnels, motifs familiaux impérieux, mission d'intérêt général, raisons médicales, personnes en situation de handicap et leur accompagnant, besoins des animaux de compagnie. Une attestation sera alors nécessaire (attestation dérogatoire personnelle ou professionnelle). Ce dispositif est prévu pour durer 15 jours.

Pour télécharger l'attestation de déplacement : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestatio...>

- **Obligation du port du masque** : port du masque obligatoire pour les onze ans et plus dans tous les ERP, dans les transports, dans les 50m autour des établissements d'enseignements, des gares et sur les marchés couverts ou non.
- Toute personne souhaitant se déplacer hors UE devra fournir un test PCR à son retour sur le territoire français et devra s'imposer une période de 7 jours d'isolement.



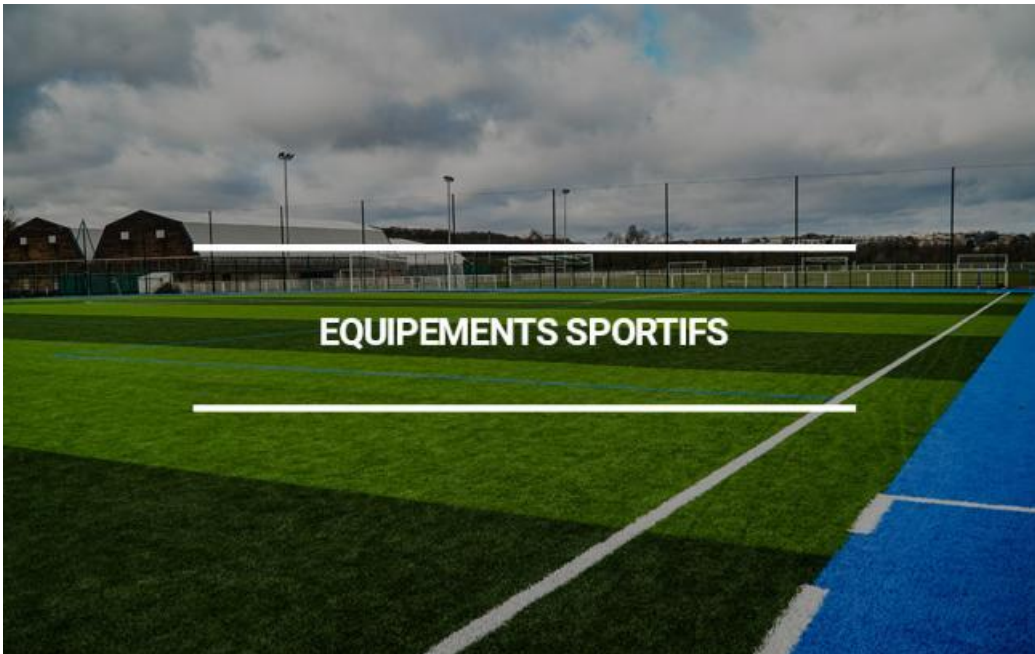
- Mairie ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h sur rendez-vous / fermeture les après-midis
- Police Municipale : accueil du public de 11h à 12h et de 14h30 à 17h
- Cimetières ouverts et enterrements autorisés (limités à 30 pers.)
- Célébration de mariages et de pacs : La jauge qui était de 6 personnes maximum disparaît : Plus de jauge maximum mais des règles de distanciation ; une rangée sur deux peut être occupée et deux emplacements doivent être laissés vides entre chaque invité ou groupe de personnes du même foyer.
- Parcs et jardins ouverts



- Crèches, écoles, collèges, lycées et activités périscolaires restent ouverts avec port du masques obligatoire pour les personnels et les enfants de plus de 6 ans
- Universités fermées au moins jusqu'au 20 janvier, cours assurés à distance
- Port du masque obligatoire à l'école pour les enfants à partir de 6 ans, c'est-à-dire aux élèves des écoles élémentaires.
- Nouvelle disposition à partir du lundi 18 janvier : les enfants d'une même classe devront manger ensemble si c'est possible
- Mise en place d'un protocole sanitaire pour les établissements scolaires : limitation des déplacements, organisation de récréation en groupe, restauration scolaire en groupe, pièce de

classe unique par groupe

- À Croissy, l'Espace Jeunes est ouvert les mercredis seulement de 13h à 17h30. Fermeture le vendredi pour une durée de 15 jours.
- Les stades et terrains de sport en plein air peuvent accueillir les activités extrascolaires. Les activités sportives scolaires et extrascolaires en intérieur sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.
- Maintien des horaires habituels pour les activités scolaires et periscolaires.



- Les gymnases sont fermés à partir du samedi 16 janvier à 18h pour une durée indéterminée
- Sport pour les mineurs : Pratique sportive possible uniquement en extérieur ( annonce du 14 janvier) dans les limites du cadre du couvre-feu, dans la limite de 6 personnes en même temps sauf dans le cas où la pratique est encadrée par un éducateur sportif diplômé et à l'exclusion des sports incluant un contact entre les pratiquants (la pratique du judo est, par exemple possible, mais sans contact)
- Sport pour les majeurs : reprise totale de la pratique sportive possible en extérieur dans les limites du cadre du couvre-feu, dans la limite de 6 personnes en même temps et à l'exclusion des sports incluant un contact entre les pratiquants. Pratique en intérieur toujours interdite.



- Grands événements publics, cinémas, théâtres, salles de concerts interdits ou fermés au moins jusqu'au 7 janvier
- Bibliothèque de Croissy ouverte, plus d'infos : <https://www.croissy.com/la-ville-et-vous/equipements-culturels-et-sport...>
- Depuis le 16 décembre, l'Ecole de Musique est de retour en présentiel pour les cours donnés aux enfants et adolescents. L'école reste fermée pour les adultes et la chorale.



## Informations générales

- Commerces ouverts
- Travaux, BTP et entreprises du bâtiment autorisés
- Bars, cafés fermés sans date de réouverture prévue
- Restaurants : possible réouverture le 20 janvier

## Restaurants Croissillons



Soutenons nos  
**RESTAURATEURS**

Pensez au **click and collect**

et à la livraison jusqu'à la réouverture  
des restaurants.

Malgré le confinement, de nombreux restaurants croissillons se sont adaptés et proposent désormais une offre en livraison ou de commande à emporter.

- **Les enfants de coeur** en vente à emporter. Pour commander de la veille pour le lendemain : 0139764880 - 0686880327 / Détail des menus sur leur [page Facebook](#)

- **La nonna** - Pizza à emporter du mercredi au dimanche soir 18:30-21h à emporter lanonnacroissy@gmail [dot] com ou 0139762070 ou sur uber eat en livraison. [Page Facebook](#)

- **Les impressionnistes** : Menus et plateaux de fruits de mer. À contacter au 06.08.20.88.28 ou 01.39.76.18.36 à partir de 10h pour récupérer vos commandes entre 12h et 14h ou entre 19h et 21h. [Page Facebook](#) Menu du restaurant "les impressionnistes" (.pdf - 406.48 Ko)

- **La verrière** : Livraison du mardi au dimanche de 11h30 à 19h30 via Delivroo / uber eats - Infos au tel : 01 39 12 45 27. [Page Facebook](#) - vente à emporter avec une offre privilégié pour les Croissillons -10% sur la note, de l'épicerie fine pour les cadeaux de Noel. [La Carte de la Verrière \(.pdf - 212.54 Ko\)](#)

- **Khun Thaï** : Vente à emporter – livraison uber eat le soir à partir de 18h - 01 39 76 93 92 -[Uber eat Site web](#)

- **Club 108** : [Page Facebook](#)

- **À Côté** : [Page Facebook](#)

Si vous êtes commerçants et que vous instaurez ces services, envoyez un mail à communication@croissy [dot] com, nous relaierons l'information ici !

## Aides aux entreprises

- La CASGBS soutient les entreprises pour la relance économique : <http://www.saintgermainbouclesdeseine.fr/actualites/fiche/soutien-a-nos...>

Publié le 18 octobre 2020